



## PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 13/06/2025

#### **Mise en œuvre de mesures d'urgence par le préfet, à la suite d'un pic de pollution atmosphérique de type « estival » ozone, à partir du samedi 14 juin 2025 à 6H.**

Le dispositif de surveillance de ATMO Grand Est a déclenché la procédure d'alerte « niveau 1 » à la pollution atmosphérique (ozone) sur le département du Bas-Rhin.

En conséquence, et en vue de limiter cette pollution atmosphérique de type « estival » liée à l'ozone, Jacques Witkowski, préfet du Bas-Rhin, a décidé de mettre en œuvre des **mesures d'urgence le samedi 14 juin à compter de 6H.**

#### **Mesures prises :**

##### Secteur des transports :

- Sur le réseau autoroutier et les routes à chaussées séparées, la **vitesse maximale autorisée pour tous les véhicules est abaissée de 20 km/h** (sans descendre en dessous de 70 km/h). Pour les autocars et poids lourds (>3,5 t) cette baisse de 20 km/h de la vitesse maximale autorisée ne s'applique pas sur les tronçons limités à 130 km/h.

##### Secteur industriel et de la construction :

- **Les sites responsables localement des émissions les plus importantes mettent en œuvre les dispositions prévues dans leur arrêté d'autorisation Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).**

##### Police administrative :

- **Les feux d'artifices sont interdits.**

##### Collectivités :

- Les collectivités ayant défini des plans d'urgence mettent en œuvre les actions les plus adaptées.

#### **Conseils à la population :**

#### **Pour les personnes vulnérables et sensibles :**

**. Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques**

**. Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors de ces pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux)**

**Évitez les activités physiques et sportives intenses** (dont les compétitions sportives), en plein air, mais aussi en intérieur.

**Reportez les activités** qui demandent le plus d'effort.

**En cas de gêne respiratoire ou cardiaque** (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations) :

- prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin
- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort
- prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.

**Pour les personnes sans vulnérabilité connue :**

**Réduisez les activités physiques et sportives intenses** (dont les compétitions).

**En cas de gêne respiratoire ou cardiaque** (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations), prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin.

**Evolution de la situation :**

Pour plus d'information sur la qualité de l'air dans la région ou sur les recommandations sanitaires et comportementales, consulter les sites internet de l'ATMO : <http://www.atmo-grandest.eu/> et de la préfecture : <https://www.bas-rhin.gouv.fr/>.

## Contact presse

Tél : 06 45 59 26 76  
Mél : [pref-communication@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-communication@bas-rhin.gouv.fr)

Préfecture du Bas-Rhin  
Tél : 03 88 21 67 68  
[www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)  
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex  
 @PrefetGrandEstBasRhin  
 @Prefet67